

LE REIKI TRADITIONNEL

Une pratique japonaise

Cette pratique émerge en France dans les années 1990. Son fondateur Mikao Usui (1865 à 1926) d'origine japonaise, découvre en 1922 « la méthode de guérison de l'esprit par la pratique du Reiki ».



Christian Mortier
en pleine séance

Le mot Reiki est un mot japonais formé de 2 kanjis anciens (caractères de l'écriture japonaise) : Rei signifie esprit, Ki signifie énergie, Rei + Ki signifie donc l'énergie de l'esprit (ou énergie spirituelle).

REIKI RYOHOU signifiait donc : pratiquer selon la connaissance du fonctionnement du mal-être de l'esprit pour que celui-ci atteigne son bien-être – ce qu'on appelle aussi la 'guérison du mal de vivre'. En d'autres termes : rechercher son épanouissement personnel, une santé mentale, un bien-être surtout non médical. Un potentiel naturel que nous détenons tous, nous en avons les ressources, il s'agit tout simplement (peut-être pas si simple !) de le chercher en soi.

A vos questions : je suis toujours dans mes émotions, je suis toujours angoissé(e), je vis un perpétuel mal-être... nous pouvons les qualifier de douleurs psychosomatiques, douleurs que nous nous créons !

À qui s'adresse le Reiki ?

Pour toutes les personnes désireuses d'optimiser leurs énergies et d'en faire un stimulant naturel, un développement spirituel. Cela permet d'augmenter la confiance, l'estime de soi afin d'atteindre un calme mental et une sensation de bien-être.

Cette pratique renforce et soulage le processus naturel de guérison, elle est conseillée en prévention de tous les états de fatigue, de stress, d'anxiété, pour ceux qui se sentent démunis face à leurs

émotions ou en état de déprime.

Le Reiki est une thérapie complémentaire, et ne remplace en rien les médecins. Un praticien ne peut diagnostiquer ou guérir une maladie qu'elle soit physique ou psychique.

Un métier non réglementé mais labellisé

Le métier de Praticien ou Maître Praticien en Reiki Traditionnel labellisé Reikibunseki® fait appel à un professionnel formé et certifié en Reiki Traditionnel.

Le Maître Praticien est une personne qui a travaillé suffisamment sur elle pour comprendre que chaque consultant possède en lui-même toutes les ressources, tous les potentiels naturels pour faire face à toutes ses difficultés. C'est ce que l'on appelle une pratique énergétique.

Le Reiki Traditionnel n'étant pas une profession réglementée, la vocation de la F.F.R.T. (Fédération Française du Reiki Traditionnel), ainsi que celle du label de qualité Reikibunseki®, est de protéger les particuliers pour leur éviter d'avoir à faire à des charlatans.

Il est référencé à la F.F.R.T., déclaré officiellement aux institutions fiscales, possède une assurance professionnelle en cas de faute professionnelle. Il a signé la Charte d'Éthique et de Déontologie de la F.F.R.T.

Camille Morgan



| Le label Reikibunseki®

Christian Mortier, Président de la FFRT - Membre de l'Association Européenne de la Défense des Droits de l'Homme, formé en 1990 aux pratiques du Reiki, a créé en janvier 2000 l'Institut de Reiki : le Savoir – le savoir-faire et le savoir-être.

Dans sa démarche de définition d'un cadre légal et conventionnel de la pratique du Reiki Traditionnel, l'Institut dispense des formations par des pédagogies éprouvées en formation professionnelle continue, seule école de Reiki en France qualifiée en formation professionnelle ISO-OPQF. Sa volonté a toujours été de s'ouvrir sur l'extérieur pour faire valider et authentifier sa pratique par des professionnels et des institutions (publiques, hospitalières...).